

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit octobre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 12 octobre 2021.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, VITEL Fabien

ABSENTS :

- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- PECHA Virginie donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- URVOY Laurence

SECRETARE DE SEANCE : GILLARD Nadine

Délibération n°2021-109

Membres en exercice : 35 – Présents : 32 - Absents : 3 – Pouvoirs : 2

AMENAGEMENT

**CARREFOUR BOULEVARD JOBERT - YVES CHARPENTIER (LAMBALLE)
EFFACEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUE ET D'ECLAIRAGE PUBLIC**

La commune de Lamballe-Armor envisage l'effacement des réseaux téléphoniques, basse tension à l'intersection du boulevard JOBERT et de la rue Yves CHARPENTIER, y compris l'éclairage public en appuis commun avec le réseau basse tension. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité des effacements du boulevard Jobert pour libérer le carrefour face au parvis de la gare.

Ces travaux se déroulent sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Energie (SDE22), à qui la commune de Lamballe-Armor a transféré ces compétences. Ce projet est estimé de la manière suivante par le SDE22 :

- Eclairage Public

Le projet d'éclairage public proposé par le SDE 22 s'élève à 1 944,00 € TTC. Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 1 170,00 €.

- Infrastructures de télécommunications

Le projet de génie civil des infrastructures téléphoniques proposé par le SDE 22 s'élève à 2 700,00 € TTC. Conformément aux dispositions de son règlement financier, le SDE 22 perçoit de la commune de Lamballe-Armor une subvention d'équipement calculée sur le montant de la facture entreprise

affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, cette participation est estimée à 2 700,00 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- APPROUVE le projet d'éclairage public proposé par le SDE 22 pour un montant estimatif de 1 944,00 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- APPROUVE le projet d'infrastructures de télécommunications proposé par le SDE22 pour un montant estimatif de 2 700,00 € TTC et les conditions financières de participation pour Lamballe-Armor, présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Certifié envoyé à la Préfecture le **26 OCT. 2021**
Affiché le **26 OCT. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **26 OCT. 2021**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

